

---

Dons des officiers de l'état-major de différentes bataillons qui offrent deux jours de leur paye à la patrie, lors de la séance du 17 messidor an II (5 juillet 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons des officiers de l'état-major de différentes bataillons qui offrent deux jours de leur paye à la patrie, lors de la séance du 17 messidor an II (5 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 404;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25832\\_t1\\_0404\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25832_t1_0404_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

de la pratique des vertus républicaines; qu'à l'aspect de la position malheureuse de la plupart des citoyens de cette commune, elle a fait *cession gratuite* de sa portion de viande un jour par décade, et que cet acte d'héroïsme a été imité le même jour par la compagnie des canonniers commandés par le capitaine Lefebvre. « Leur intrépidité dans les combats, disent-ils, leur a acquis des droits à la reconnaissance publique; et le souvenir de leur humanité envers nos malheureux concitoyens vivra toujours dans nos cœurs ». Ils terminent par féliciter la Convention sur ses glorieux travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin. (1).

[Port-Peletier, 11 mess. II. Au présid. de la Conv.] (2).

« Citoyen président,

La Compagnie des Volontaires du 6<sup>e</sup> bataillon de la Manche, commandée par le républicain Barré, en cantonnement dans notre commune, après avoir donné dans la Vendée et notamment devant Granville des preuves de valeur, vient d'attester dans nos murs combien la pratique des vertus républicaines lui est chère.

A peine arrivés en notre commune, pour jouir momentanément d'un repos bien acquis, qu'ils ont connu la position malheureuse où se trouvaient la plupart de nos frères: une certaine quantité languissait dans la maladie, l'âme de ces généreux défenseurs en a été sensiblement affectée, et quoique les pénibles pratiques de la guerre les obligeassent de réparer leurs forces par une nourriture substantielle elle a, par l'organe de Barré, capitaine, fait cession gratuite de la portion de viande, un jour par décade. Cet acte d'héroïsme a été imité le même jour par la compagnie des canonniers commandée par le capitaine Lefebvre.

Leur intrépidité dans les combats leur a acquis des droits à la reconnaissance publique et le souvenir de leur humanité envers nos malheureux concitoyens vivra toujours dans nos cœurs.

Nous finissons, citoyen président, par féliciter la Convention nationale sur la continuité de ses glorieux travaux. Vive la République. Vive la Montagne. S. et F. ».

[3 signatures illisibles]

## 25

Le citoyen Beaufort, général de division, envoie à la Convention nationale la somme de 4,090 liv. 10 sols qu'offrent à la patrie les officiers de l'état-major de la 15<sup>e</sup> division, qui donnent deux jours de leur paye; les bataillons de Grandvillers, le 2<sup>e</sup> du 44<sup>e</sup> régiment d'infanterie, les bataillons de réquisition de Compiègne, Beauvais, Chaumont et la Montagne-du-

(1) P.V., XLI, 36. B<sup>in</sup>, 22 mess. (suppl<sup>t</sup>); Mon., XXI, 146; J. Sablier, n° 1419.

(2) C 308, pl. 1198, p. 27.

Bon-Air qui donnent un jour de leur paye. Il ajoute qu'outre ces dons, les bataillons donnent leur viande aux indigens, deux jours par décade, dans les cantonnemens qu'ils occupent.

Mention honorable, insertion au bulletin. (1).

[Du quartier g<sup>al</sup> de Rouen, 2 mess. II. Au présid. de la Conv.] (2).

« Citoyen président,

Je t'envoie la somme de 4 090 liv. 10 sols que les officiers de l'état major général de la 15<sup>e</sup> Division qui donnent 2 jours de leurs solde. (sic)

Les bataillons de Grandvillers, le 2<sup>e</sup> du 44<sup>e</sup> régiment d'infanterie, les bataillons de réquisition de Compiègne, Beauvais, Chaumont, la Montagne du Bon Air, ont laissé, les soldats et officiers, pour un jour de leur solde qu'ils offrent pour les mères et épouses des défenseurs morts en combattant pour la liberté.

Je te désigne de la sorte, citoyen président, les bataillons, parce qu'il y en a encore plusieurs dans la division qui n'ont pas fait leur don; sitôt qu'ils l'auront offert, je te le ferai passer.

Je te préviens, citoyen président, qu'outre ces dons, les bataillons donnent leur viande aux indigents deux jours par décade dans les cantonnements qu'ils occupent. S. et F. »

Le général command<sup>t</sup> en chef la 15<sup>e</sup> Division :  
BEAUFORT

P.S. Je t'avertis qu'une blessure dangereuse reçue à la main droite me force de signer de la gauche, laquelle signature apposée dans une glace est facilement reconnoissable.

## 26

La société populaire d'Auch, département du Gers, fait passer à la Convention nationale un extrait du procès-verbal d'une de ses séances, par lequel elle annonce que le 26<sup>e</sup> régiment des chasseurs, en garnison à Auch, a offert 144 rations de viande pour les malades pauvres de cette commune, et que sur-le-champ elle a ouvert une souscription dans son sein pour coopérer de son côté à cet acte d'humanité.

Mention honorable, insertion au bulletin. (3).

[Extrait des registres de la Sté popul.; Séance du 1<sup>er</sup> prair. II] (4).

Présidence de Demay.

Un secrétaire fait lecture d'une lettre des officiers, sous-officiers et chasseurs du 26<sup>e</sup> régiment des chasseurs en garnison à Auch, qui offrent 144 ra-

(1) P.V., XLI, 37. B<sup>in</sup>, 22 mess. (suppl<sup>t</sup>); Mon., XXI, 146; J. Univ., n° 1687.

(2) C 308, pl. 1191, p. 18.

(3) P.V., XLI, 37. B<sup>in</sup>, 22 mess. (suppl<sup>t</sup>); Mon., XXI, 146; J. Univ., n° 1687.

(4) C 309, pl. 1207, p. 20.